



2022

## RÈGLEMENTS DES RANDONNEURS

### PASSEPORT VACCINAL OU PREUVE MÉDICALE OBLIGATOIRE

#### ÂGE REQUIS POUR INSCRIPTION : 16 ans et plus

- **16 et 17 ans** : Doit détenir un permis de conduire valide Et doit être titulaire d'un certificat d'aptitude, obtenu d'un agent habilité par le gouvernement, attestant qu'il possède les aptitudes et les connaissances requises pour conduire une motoneige. La signature d'un parent ou tuteur est obligatoire.
- **18 ans et plus** : Doit détenir un permis de conduire valide.
- L'inscription n'est pas remboursable.

#### LOGISTIQUE DE DÉPART :

- Le **départ aura lieu à 9h**, en face de la bibliothèque municipale.
- Vous devez vous présenter à partir de 7 h, avec le plein d'essence, au « Pit-Stop » situé **AU COIN DE L'AVENUE DUBUC ET 3<sup>e</sup> RUE (EN FACE DE TÉLÉBEC)** afin de procéder à la vérification de votre motoneige et afin de poser le « Tag ». Vous êtes responsable de faire « taguer » votre motoneige. Aucune vérification (Tag) ne sera faite sur la ligne de départ. Il est de votre responsabilité de passer dès 7 h sur la rue Dubuc.
- Par la suite, vous pourrez vous présenter à la ligne de départ en face de la bibliothèque municipale.
- Une « Kill Switch » fonctionnelle ou un système d'arrêt d'urgence équivalent est obligatoire sur la motoneige.
- Une petite réunion aura lieu à 8 h 45 à la ligne de départ.

#### ANNÉE DE LA MOTONEIGE :

- Le certificat d'immatriculation n'est pas obligatoire, mais servira de preuve pour certifier l'année de la motoneige.
- Si un randonneur ne possède pas de certificat d'immatriculation, le numéro de série sur le tunnel de la motoneige servira à prouver l'année de la motoneige.
- À défaut de numéro de série et de certificat d'immatriculation, les vérificateurs au « Pit-Stop » prendrons la décision finale et sans appel pour certifier l'année réelle de la motoneige.

#### LA RANDONNÉE :

- La motoneige doit obligatoirement passer la ligne de départ sur son propre pouvoir soit la 5<sup>e</sup> Avenue.
- Le **premier tour** devra être complété **avant midi (12h)** sinon il y aura disqualification.
- Après le premier tour, le randonneur se dirige vers la salle de quilles. **La salle de quilles ferme ses portes à 14 h**. Passé cette heure, le randonneur perd les points attribués aux quilles.
- De la salle de quilles, le randonneur commence le deuxième (2<sup>e</sup>) tour en se dirigeant vers la rue Dubuc.
- L'arrivée se fait à l'hôtel de ville. Vous devez suivre la 3<sup>e</sup> Rue selon les balises établies. Les randonneurs devront se rendre à l'hôtel de ville faire poinçonner leur « Tag » et rapporter leur dossard.
- Durant le trajet, il y aura des arrêts (stop). Il est obligatoire de les respecter pour la sécurité des randonneurs et des autres usagers du sentier.
- **La Randonnée Du Président se termine à 16 h**.
- La remise aura lieu par diffusion sur Facebook. Un lien sera publié sur le compte du Festival.

### **POINTAGE :**

- L'attribution des points pour chaque randonneur est établie comme suit :
  - Pointage accordé à la motoneige en fonction de l'année;
  - Points attribués aux quatre (4) cartes pigées électroniquement à l'inscription ;
  - Points attribués à la lettre pigée électroniquement qui correspond au jeu de poches (L-I-O-N-S);
  - Points attribués à la sixième (6<sup>e</sup>) carte ;
  - Points correspondant au nombre de quilles tombées avec un lancer.
- La valeur des cartes sera pigée à la fermeture de la randonnée par différentes personnes sélectionnées au hasard, qui apposeront leur signature. Cette signature atteste que la pige a été effectuée dans les règles de l'art.
- Si des randonneurs ont le même résultat, la priorité sera donnée à la motoneige la plus ancienne. Si une égalité persiste, le rang d'inscription constituera le critère final.

### **DOSSARD :**

- Tout participant est responsable de rapporter son dossard. À défaut par le participant de ramener le dossard prêté, le dépôt de 20,00 \$ restera la propriété du Festival en compensation de la perte du dossard.
- Le numéro du dossard doit être visible en tout temps. Aucun sac à dos, ou autre vêtement de quelque nature que ce soit, qui cacherait le numéro du dossard, ne sera toléré dans le dos du participant.

### **MOTIES DE DISQUALIFICATION :**

- **TOLÉRANCE ZÉRO** pour l'alcool. Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée et les contrevenants seront automatiquement disqualifiés.
- Afin d'éviter la disqualification, il ne doit manquer aucun poinçon sur le « Tag » du randonneur.
- Tous les randonneurs doivent respecter le trajet sous peine d'être disqualifiés.
- Un randonneur peut être remorqué seulement par un autre randonneur. Si les deux (2) randonneurs sont sur la même motoneige, la motoneige défectueuse doit suivre en arrière du remorqueur. La 2<sup>e</sup> motoneige n'aura le poinçon sur le « Tag » qu'à condition que son conducteur soit assis sur la motoneige ou avec le remorqueur.
- Un randonneur ne pourra pas changer de motoneige durant la Randonnée. Un seul scellé sera apposé sur une seule motoneige. De plus, un randonneur doit effectuer le trajet entier sur la motoneige qu'il avait au départ.
- Une conduite exemplaire vous est demandée. Toute conduite à risque sur le tracé ou excès de langage envers les organisateurs, officiels, bénévoles entraînera une disqualification automatique.
- Il est interdit de louvoyer ou de s'immobiliser sans raison majeure lors du départ de la randonnée sous peine de disqualification.
- La vitesse permise lors du départ sera de 20 km/h et sera sous surveillance policière.
- Une déclaration fausse ou trompeuse quant à la description et/ou l'année réelle de la motoneige engendre aussi une disqualification.
- Toute disqualification par l'organisation, chefs de relais, shérif ou policier est finale et sans appel.
- Tous les conducteurs de motoneiges plus récentes, de style *mountain* et/ou *racing*, et sans limiter la généralité de ce qui précède, type Summit, RMK, HCR, devra impérativement garder une conduite irréprochable. À défaut, ce conducteur fautif sera banni pour un minimum de 3 ans de La Randonnée Du Président. Ceci est une randonnée et non une course.
- L'organisation, en collaboration avec la Sureté du Québec verra à pénaliser tout conducteur fautif. De même, tout shérif présent sur les sentiers pourra disqualifier un conducteur fautif.